

**Un article sur notre collectif qui est faux**  
À : collectivallon <[collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)>

Bonsoir,

Veillez pardonner car c'est réellement anecdotique comme situation, mais ces pratiques d'un correspondant local prêtent à confusion et c'est un article qui est en ligne d'où le problème:

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/27/2730047-le-compteur-linky-fait-salle-comble.html>

Écrit à La Dépêche du Midi Aveyron:

*"Bien que nous vous remercions de la louable intention d'écrire à ce sujet, mettre entre guillemets des propos que nous n'avons jamais tenus en deux ans d'information sur le sujet, et qui plus est parfois contraires à ce que nous énonçons en tous nos communiqués, réunions et documentation, nous a beaucoup étonné, d'autant qu'aucun journaliste n'était présent sur place.*

*L'entretien téléphonique qui s'en est suivis avec un correspondant du Villefranchois a porté sur des aspects qui n'ont pas été repris.*

*Nous précisons qu'aucune des phrases entre guillemets en cet article n'a été prononcée.*

*S'il convient à chaque journaliste d'écrire selon son sentiment, il conviendrait de différencier pour le lecteur ce qui relève de l'entretien et du commentaire propre à l'auteur."*

Et notre demande de rectification auprès du journal le jour même de la parution, extrait :

**Communiqué du Collectif du Vallon suite à l'article relatant la réunion d'information sur les compteurs communicants de Lanuéjols**

Nous tenons à signaler que l'intervenant de cette réunion n'a tenu aucun des propos qui ont été rapportés dans cet article, et qu'aucun journaliste n'était présent dans la salle, si ce n'est durant les cinq premières minutes afin de prendre des photographies.

Nous précisons *qu' aucune des explications entre guillemets ne nous est redevables*, et qu'elles sont en grande partie factuellement fausses, et contraires à aux échanges de nos nombreuses réunions publiques.

Nous rectifions la véracité de nos propos :

- les élus municipaux peuvent prendre position sur le déploiement, comme une quinzaine de communes l'ont fait en Aveyron dont Millau ou ailleurs Castres. Et ce, soit en demandant à ce que le droit de refus soit respecté par Enedis (par une délibération, une motion, une lettre), soit en portant une argumentation juridique qui en est en cours de procédure comme le fait la commune de Bovel (35). Le débat n'est donc pas clôt. Nous demandons à ce que le SIEDA dialogue avec les communes qui le souhaitent.
- les exigences législatives relatives aux compteurs - Décret, Arrêté, Loi et Directive posent un cadre général et sont remplies par les compteurs blancs électroniques « classique ». L'obligation légale n'est donc plus établie (voir nos précédents communiqués).

Nous tenons à rappeler les déclarations suivantes qui ne sont pas suivies d'effets sur le terrain:

**« Ce que l'on souhaite c'est que les techniciens qui interviennent (...) respectent la propriété privée, et si un client s'exprime lors du changement, respectent la volonté du**

**client** » (Gladys Larose, responsable des relations publiques d'Enedis (radio Totem, le 20 décembre).

**« si le client (...) nous oppose un refus (...) le client ne s'expose à rien (...) il n'y aura pas d'amende, pas de pénalité »** (Bernard Laurens, Directeur Territorial d'Enedis Bretagne, radio France Bleue Armorique, le 2 février 2016).

**« Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté »** (Ségolène Royal, lettre au directeur d'Enedis).

Et rappelons qu'une famille avec un enfant en bas-âge vit toujours une situation difficile depuis deux mois suite à la suspension de ses travaux de raccordement par Enedis, entreprise qui a des pratiques contraires à ses déclarations.